

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service du projet éducatif et de la jeunesse

19-03

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 19 octobre 2023

OBJET : PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 3 (2022-2027) – AXE 4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DANS LES COLLÈGES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « PROXIMITÉ », « ASKOLA » ET « SIMT » (SALON DE L'INTELLIGENCE DE LA MAIN ET DE LA TECHNOLOGIE).

Le Département est soucieux d'offrir aux jeunes séquano-dionysien.ne.s les moyens de découvrir et de suivre des parcours de formation cohérents, leur permettant d'obtenir une qualification la plus élevée possible. Il a également pour ambition de favoriser la réussite de tous les élèves du territoire, notamment les plus fragiles.

Le Département contribue ainsi, dans le respect des compétences de chacun, à ce que tou.te.s les adolescent.e.s du territoire se forment et deviennent acteur.rice.s de leur parcours de scolarisation.

Ainsi, le Projet éducatif départemental porte en son sein des ambitions fortes pour les collégiennes et les collégiens de notre territoire. Il se décline en cinq axes ambitieux qui accompagnent les élèves, en promouvant un climat scolaire serein, gage de leur réussite scolaire. L'axe 4 « Améliorer la qualité de vie dans les collèges » comprend quatre thématiques, dont la lutte contre le décrochage.

Dans cette perspective, le Département souhaite prendre une part active à la lutte contre les sorties du système éducatif sans qualification ou diplôme.

Dans ce contexte, le Département souhaite apporter son soutien aux associations « Proximité », « Askola » et « SIMT » (Salon de l'Intelligence de la Main et de la Technologie).

Les objectifs communs à ces trois initiatives sont d'accompagner les élèves, individuellement et collectivement, dans leur scolarisation et leur réussite.

Proximité :



Proxité a pour ambition d'accompagner chaque jeune du territoire en difficulté vers sa propre réussite, grâce au parrainage. Cet accompagnement personnalisé, régulier et durable des jeunes dès la 6ème est possible grâce à des bénévoles issus du monde professionnel, les « parrains/marraines ».

Proxité part du besoin de chaque jeune pour lui proposer un parrainage dont les contenus et le rythme sont adaptés à ses demandes et à son parcours. L'accompagnement scolaire, l'orientation, l'ouverture culturelle, l'insertion professionnelle, sont autant de thématiques abordées au cours de la relation de parrainage.

Proxité intervient principalement dans les villes de Saint-Denis, Saint-Ouen, Aubervilliers, Noisy-le-Grand et peut être amené à suivre des jeunes d'Est Ensemble.

En 2022-2023, 103 élèves du département ont été suivis par Proxité.

Pour l'année scolaire 2023/24, Proxité souhaite mobiliser plus de bénévoles et accompagner près de 150 collégien-ne-s en Seine-Saint-Denis.

Askola :

Askola (anciennement ASET : Aide à la Scolarisation des Enfants Tziganes) déploie ses actions auprès des familles pour l'accompagnement vers l'école, le suivi et le soutien scolaire des enfants vivant en habitat très précaire en Seine-Saint-Denis (terrains des gens du voyage, hôtel social, bidonville, squat, etc.).

Elle travaille avec les familles intéressées, l'Éducation nationale et les collectivités territoriales.

La volonté de l'association est d'assurer une continuité pédagogique et le maintien des liens école/famille et enseignant.e.s/élèves. L'association assure également le suivi de l'intégration d'enfants et d'adolescent.e.s en milieu scolaire et une aide administrative aux familles ayant choisi l'enseignement à distance, en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Elle crée du matériel pédagogique destiné à faciliter la maîtrise de l'écrit, de la lecture et du français en général.

Pour répondre aux besoins croissants d'instruction des familles, Askola intensifie son action d'alphabétisation, d'aide à la scolarisation, de médiation entre les familles et les écoles et accorde un soutien financier pour aider certaines familles à payer les frais de demi-pension et ainsi assurer à ces enfants une véritable intégration scolaire.

L'association intervient sur l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis mais est contrainte de concentrer ses interventions sur les terrains qui dépendent des installations et des expulsions.

L'association connaît une dynamique de déploiement. En 2021-2022, 62 collégien-ne-s avaient été accompagnés. En 2022-2023, 86 collégien-ne-s ont été accompagnés par l'association dont 59 ont pu être scolarisé-e-s dans 25 établissements.

Cette situation n'efface pas le vrai défi des difficultés sociales et économiques que rencontrent les familles dans leur itinérance contrainte, leur expulsion fréquente, le non accès à l'hébergement et au logement, les difficultés d'intégration et les vagues d'épidémie.

SIMT (Salon de l'Intelligence de la Main et de la Technologie) :

Ce salon se tient à Chelles et attire les établissements situés au sud-est du département.

En 2022, 15 établissements de la Seine-Saint-Denis ont participé au Salon, où ont été dénombrés 577 collégiens.

En raison du projet des partenaires de développer sur le territoire leurs actions afin de faire de l'accompagnement à la scolarisation un tremplin pour mieux impliquer les élèves dans leur parcours de formation, et compte tenu de l'intérêt de l'accompagnement des élèves et du travail conduit avec les établissements, il est proposé :

- D'ALLOUER les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023 aux associations suivantes :

- 7 500 euros pour « Proximité »,
- 13 000 euros pour « Askola »,
- 1 000 euros pour « SIMT ».

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
la conseillère départementale déléguée,

Élodie Girardet

Délibération n° 19-03 du 19 octobre 2023

PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 3 (2022-2027) – AXE 4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DANS LES COLLÈGES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « PROXIMITÉ », « ASKOLA » ET « SIMT » (SALON DE L'INTELLIGENCE DE LA MAIN ET DE LA TECHNOLOGIE)

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-XI-49 en date du 18 novembre 2021 approuvant le projet éducatif départemental 2021-2025,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023 aux associations suivantes :



- 7 500 euros pour « Proxité »,
- 13 000 euros pour « Askola »,
- 1 000 euros pour « SIMT ».

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.